DÉPÔT LÉGAL
2951

ARRÊTÉ

PORTANT INSTITUTION ET CONSTITUTION

DE

L'ORDRE AMÉRICAIN DE SAN-JUAN

(GREY-TOWN).

Au nom de la population de la ville libre de Grey-Town,

Les administrateurs de la cité,

Considérant qu'il est du devoir de toute bonne administration, quand les intérêts d'un pays lui sont confiés, de reconnaître les services rendus, à quelque titre que ce soit, aux affaires publiques et à la cause de la justice et du droit;

Considérant que, dans ce but, il est bon de distinguer par des insignes honorifiques ceux auxquels ces services sont dus;

Considérant que, pour donner à ces personnes un témoignage de la reconnaissance de la population de la ville libre de Grey-Town, il est nécessaire d'instituer, à l'exemple de ce qui existe dans les autres États, une distinction honorifique pouvant être portée ostensiblement;

ARRÊTENT :

Art. 1er. Sous le titre d'*Ordre américain de San-Juan*, afin de consacrer, dans cette institution, l'ancien nom de la ville de Grey-Town, une décoration, comprenant trois classes ou grades, est instituée pour donner un témoignage de reconnaissance à ceux qui, par des services signalés, auront bien mérité de la ville libre de Grey-Town.

Art. 2. Cette décoration sera composée, pour toutes les classes, d'une médaille en émail bleu, portant au centre deux torches renversées avec l'inscription : *Cives urbis reparatæ memores*, allusion au bombardement du 13 juillet 1854; ladite médaille, entourée d'une branche d'olivier, sera posée sur une croix en émail blanc, avec filet d'or ou d'argent suivant les classes, à huit

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE
IMPR.

pointes, entre lesquelles passera une couronne de feuilles de chêne. Au revers, la médaille portera les dates **1854** et **1857**. Le tout surmonté d'une couronne murale avec le nom de Grey-Town.

Art. 3. Les trois classes de l'Ordre américain de San-Juan seront désignées ainsi qu'il suit ;

Médaille hors classe de l'Ordre américain de San-Juan : — Médaille, croix et couronne murale en or, posées sur un soleil d'argent, portée en plaque sur le côté gauche de la poitrine (1);

Médaille de première classe de l'Ordre américain de San-Juan : — Médaille, croix et couronne murale en or, suspendues en sautoir à un ruban amaranthe à trois liserés bleus ;

Médaille de deuxième classe de l'ordre américain de San-Juan ; — Médaille, croix et couronne murale, en argent, portée à la boutonnière avec le même ruban.

Art. 4. Le ruban sera porté, à défaut de la croix, à la boutonnière du côté gauche de l'habit, — ruban simple pour la deuxième classe, en rosette pour les deux autres.

Art. 5. Un costume consistant en habit et pantalon bleus, avec broderies en argent, passe-poil blanc et les boutons portant l'étoile et le nom de Grey-Town ; chapeau à plumes blanches pourra être adopté par les membres de l'Ordre américain de San-Juan.

Art. 6. Le Maire de la ville libre de Grey-Town est le chef de l'Ordre, qui ne peut d'ailleurs être conféré qu'en conseil des administrateurs de la cité.

Art. 7. Chaque brevet doit porter la signature du chancelier de la municipalité et celle de trois au moins des administrateurs, parmi lesquelles celle du maire ou de son délégué.

Art. 8. A raison de la difficulté et des lenteurs des communications, le délégué de la population de la ville libre de Grey-Town, en Europe, est chargé, en ce qui concerne les pays où il exerce sa mission, d'y conférer l'Ordre américain de San-Juan. Les brevets devront, dans ce cas, porter sa signature et celle du chancelier de la municipalité de Grey-Town résidant à Paris.

Art. 9. Copie du présent arrêté devra être délivrée à tous les

(1) L'usage est de porter avec cette plaque l'écharpe à laquelle est suspendue la croix de l'ordre.

membres de l'Ordre, en même temps que le titre qui leur sera conféré.

Fait à Grey-Town (Amérique-Centrale), le 1er mai 1857, par les administrateurs de la cité, qui ont signé ci-dessous leurs noms et qualités :

Le chef de l'Administration :

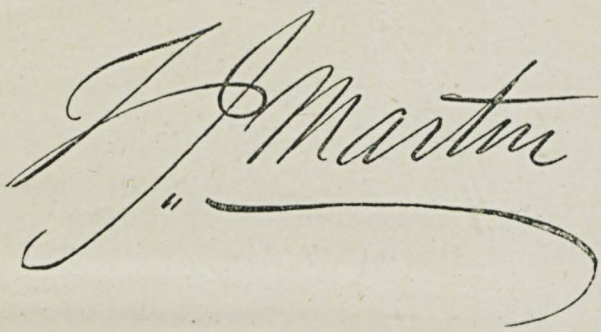

Antonin DE BARRUEL, second magistrat ;
Fely MANCHO,
Colin CAMPBELL,
H. LEVALLÉ,
Jean MESNIER,
Pilar ESQUIVEL,
Michele CORDEVIOLA,
John LEEFE,
} Administrateurs.
Aug. KNIPPING, chancelier.